



## AVENANT N°1 AU CONTRAT

DU 20/05/2021

Concernant la représentation de :

« MON MEILLEUR COPAIN »

De **Éric ASSOUS**

Le samedi 06 novembre 2021

A ROYAN

-Salle Jean Gabin 112 rue Gambetta – 17200 – ROYAN

### ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Raison sociale de l'entreprise : **ARTZALA PRODUCTION** sous l'enseigne **MONSIEUR THEATRE**

Forme et capital : SARL au capital de 46 000€

Numéro SIRET : 520 208 000 000 15

Code APE : 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR33520208000

Licence entrepreneur de spectacles n° : 2-1124060 et 3-1124061

Adresse : 188 boulevard Saint Germain 75007 PARIS

Téléphone : 01 42 78 52 55

Représentée par : Erwan LE BOULICAUT, Gérant

ci-après dénommée « **Le Producteur** », d'autre part,

### ET :

Raison sociale de l'entreprise : La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-2021-0058035 ; 2-2021-005038 ; 3-2021-005036

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée « **l'ORGANISATEUR** », d'autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

**ARTICLE I - REPORT DE LA DATE DE LA REPRESENTATION**

Les parties sont convenues du report de la représentation susvisée le vendredi 05 novembre 2021 à 20h30, aux conditions du contrat.

**ARTICLE II – MAINTIEN DES AUTRES CONDITIONS**

Toutes les autres clauses du contrat demeurent valables entre les parties.

Fait à PARIS, le 20 septembre 2021, en 4 exemplaires

**LE PRODUCTEUR**

Erwan LE BOULICAUT



**L'ORGANISATEUR**

Didier SIMONNET

1<sup>er</sup> adjoint

Pour le maire et par délégation

